

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Réunion du 9 octobre 2023

RAPPORT POUR INFORMATION

BILAN INTERMEDIAIRE DES DEPRECARISATIONS 2023

Services et ports

En 2023, 23 agents remplissaient les conditions de déprécarisation.

Au sein des services régionaux, une ancienneté supérieure à 2 ans est nécessaire pour pouvoir prétendre à la déprécarisation, et une ancienneté de 1 an pour les Ports au regard de la spécificité des métiers. En complément, la manière de servir doit être satisfaisante, un casier judiciaire compatible avec les missions exercées ainsi que la nationalité française ou européenne.

Lorsque les conditions précitées sont réunies, l'agent est alors nommé stagiaire, au 1^{er} échelon de son grade de référence.

Sur ces 23 déprécarisations favorables, 16 ont été mises en œuvre : 1 en mai, 2 en juin, 10 en juillet, 1 en août, 1 en septembre et 1 en novembre.

6 n'ont pas encore été enclenchées dont 1 en raison du refus de l'agent.

Lycées et CREPS

En 2023, pour les lycées et le CREPS, il y a eu deux modes de déprécarisations : la Bourse à l'emploi et le recrutement avec des publications tout au long de l'année.

Sur les postes d'agents d'entretien et de restauration, 2 ans d'ancienneté sont nécessaires pour pouvoir prétendre à la déprécarisation, et 1 an d'ancienneté pour les autres métiers. En complément, la manière de servir doit être satisfaisante, un casier judiciaire compatible avec les missions exercées ainsi que la nationalité française ou européenne.

En 2023, la Bourse à l'emploi a permis 123 déprécarisations d'agents contractuels sur les 197 postes publiés ; 30 postes sont restés infructueux.

En complément depuis janvier 2023, 45 déprécarisations sont à noter par les recrutements au fil de l'eau.

Au total, entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} septembre 2023, le service mobilité et recrutement lycées et CREPS a réalisé **168 déprécarisations** d'agents contractuels au sein des établissements régionaux.

Actuellement, une centaine de postes sont en cours de publication pour les lycées.

Pour les deux services recrutement, d'ici décembre 2023, l'objectif est d'atteindre les 250 déprécarisations fixées par le Président.